

Centre d'Initiatives Artistiques du Mirail (CIAM UT2J)

Relevé de décision du Conseil Culturel du CIAM UT2J du 02/06/2022

Présidente de séance :

Marion GAUTREAU

**Ordre du jour :**

Modification de l'article 9 des statuts du CIAM UT2J (vote)

**Membres présents ou représentés :** Emmanuelle Garnier (procuration à Marion Gautreau), Marion Gautreau, Nathalie Dessens (procuration à Marion Gautreau), Pascale Chiron (procuration à Delphine Champagne), Hervé Chasserieu, Jérémy Bonner, Isabelle Alzieu, Alexandre Beznosiuk, Isabelle Peguilhan (procuration à Anne Hébraud), Xavier Daran (procuration à Sylvie Estrade), Sylvie Estrade, Anne Hébraud, Léo Devillers, Delphine Champagne, Christine Bordas (procuration à Sylvie Estrade), Bernard Salanié (représentant de Catherine Dumon), Anne Boyer (procuration à Yann Frouin), Vanessa Chien Chow Chine, Yann Frouin.

**Excusés :** Benoît Chevallier, Luc Garcia.

**Absent.es :** Axel Loscertales, Serge Regourd, Alain Dintilhac, Laurent Berthon, Marc Samazan, Dominique Froment.

**Invité.es :** François Le Goff, Florence Villette, Rodolphe Canale, Julien Macias.

La modification proposée de l'article 9 est la suivante :

« Le CIAM est dirigé par un·e directeur·rice choisi·e parmi les enseignant·e·s-chercheur·re·s, enseignant·e·s **et personnels des bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques, sociaux et de santé (BIATSS)** en exercice dans l'université et nommé·e par le·la Président·e de l'université sur proposition du conseil de service. »

Vote à la majorité :

**NPPPAV : 0    ABSTIENT : 1    CONTRE : 2    POUR : 16**

Pour la Présidente,

Marion GAUTREAU

Vice-Présidente déléguée à la Culture

